

SYNDICAT DU SOUDAN FRANÇAIS

Louis Léon THAREL, président

Né à Tôtes (Seine-Inférieure), le 2 juin 1841.

Marié avec Madeleine Roche qu'il perd avec l'un de ses deux fils dans le naufrage du Taormina entre Constantinople et Le Pirée le 21 septembre 1891.

Manufacturier à Paris

Sculpteur à ses heures perdues.

Secrétaire de la chambre syndicale des tissus

Président fondateur de la Société d'économie industrielle et commerciale (1888-1900),

Président du Syndicat du Haut-Bénito et de l'Afrique centrale

Administrateur de la [Société d'études pour la construction d'une voie ferrée de Biskra à Ouargla](#) (1892)

Président du [Syndicat français du Laos](#) (1892-1898)

Président de la [Compagnie française de l'Afrique centrale](#) (1893)

du Comité des amis de l'Éthiopie (1897),

etc.

Administrateur de la Société transformée du journal « Le Siècle » (1899)

Il fait faillite le 15 juin 1899 et disparaît de la circulation.

Chevalier de la [Légion d'honneur](#) (JORF, 1^{er} janvier 1892)

Décédé à Paris, le 19 novembre 1901.

Création : octobre 1889.
S.A., 15 janvier 1892.

Le Syndicat du Soudan français.
(*Journal des débats*, 24 oct. 1890, p. 3)

Nous avons eu déjà l'occasion de parler de la Société d'économie industrielle et commerciale et du Syndicat français du Haut-Laos, qu'elle a créé afin de développer le commerce français dans la presqu'île indo-chinoise.

La même société s'occupait, l'autre jour, dans une de ses réunions hebdomadaires, du Soudan français. Deux personnes incontestablement compétentes, M. le capitaine Peroz et M. Béchet, étaient venues traiter la question. À la suite de cette séance intéressante, des membres de la Société d'économie industrielle et commerciale ont constitué le Syndicat du Soudan français, dont le but est analogue au but du Syndicat du Haut-Laos.

Le premier acte de la Société sera d'envoyer au Soudan une mission commerciale, sous la direction de M. Béchet. D'une manière générale, voici comment la circulaire du syndicat définit son objet :

Au point de vue commercial, de faire connaître les produits français dans la région du Bouré et de détourner vers les points de notre protectorat les caravanes se dirigeant actuellement vers les comptoirs anglais de la côte.

Au point de vue industriel, de développer notamment la production de l'or en substituant aux moyens rudimentaires des indigènes des procédés plus perfectionnés.

Au point de vue agricole, de rechercher les produits d'une valeur suffisante pour être importés en France et faire des plantations auxquelles se prête le sol si riche de ces régions.

Les points sur lesquels doivent se porter plus particulièrement les études de la mission sont les pays de Kita et du Bouré.

Kita, situé à la jonction de toutes les routes que suivent les caravanes pour se rendre au Sénégal, occupe le centre d'un pays très dense en population.

Siguiri, dans le Bouré, au confluent du Niger et du Tan-Kisso, se trouve sur le passage des caravanes allant des contrées situées dans la boucle du Niger à la côte.

D'après M. le capitaine Peroz, qui a exploré le Bouré en 1888, la production de l'or y dépasserait annuellement le chiffre de 2 millions. L'or peut être obtenu, dans le pays, au prix de 1 fr. 40 c. le gramme, avec des marchandises ordinaires d'échange, à 1 fr. et même moins, avec des articles mieux choisis et appréciés des indigènes.

La France, aujourd'hui tributaire de l'Amérique pour le coton, ne doit avoir qu'une préoccupation, celle de s'en affranchir. Or, dans ces régions, étant donné le bon marché de la main-d'œuvre, on peut y récolter, dans les conditions aussi bonnes au moins qu'à la Louisiane, un coton d'égale qualité.

En outre, le caoutchouc, la gutta-percha se trouvent là en grande abondance. On trouve aussi d'autres produits riches, tels que le karité ou beurre végétal, le ricin, l'indigo, la gomme, les arachides, etc.

AU SOUDAN FRANÇAIS (*Le Siècle*, 9 avril 1891, p. 1)

On annonce la présence du colonel Archinard à la tête d'une colonne militaire dans la région du Haut-Niger : il y a un mois, il guerroyait autour de Nioro, il y a quinze jours il était à Ségou, puis il traversait le Niger pour attaquer Diana ; hier, il était à Siguiri, et aujourd'hui le voilà à Couroussa.

Où sera-t-il demain ?

Il est permis de se demander à quoi tendent tous ces mouvements de colonnes militaires. Après avoir triomphé d'Ahmadou, le colonel Archinard veut-il donc s'en prendre à Samory ? N'y aurait-il pas mieux à faire que de guerroyer sans cesse au Soudan et le moment n'est-il pas venu de s'arrêter dans la voie où l'on s'est engagé depuis quelques années.

Ahmadou vaincu, il convient de ramener le calme dans cette région dévastée par des guerres sans fin, et de permettre à nos négociants d'y envoyer des marchandises.

Dans cet ordre d'idées, le Syndicat du Soudan français vient de faire un essai qui a jusqu'à ce jour pleinement réussi : il a envoyé là-bas une mission commerciale placée sous la direction de M. Béchet qui connaît bien le pays où il a déjà passé plusieurs années.

Cette mission a rencontré partout le meilleur accueil, et ses opérations commerciales s'accomplissent dans des conditions inespérées.

Nous souhaitons que cet exemple soit suivi et que le succès encourage le Syndicat du Soudan français à étendre et développer ses entreprises.

AU SOUDAN FRANÇAIS
(*Le Siècle*, 28 avril 1891, p. 1)

M. Tharel, président du syndicat du Soudan français, veut bien nous communiquer un télégramme qu'il a reçu de M. Béchet, l'agent commercial envoyé par le Syndicat sur le Haut-Fleuve ; M. Bécnet se trouve à Siguiri, où il a installé un comptoir, et il espère avant peu pénétrer dans le Bouré et le Tankissa, où les bandes de Samory exercent encore leurs déprédations. — La dépêche confirme la prise de Kankan par les troupes du colonel Archinard, mais en ajoutant que la colonne seule peut jusqu'à présent circuler sur la route qui mène jusqu'à cette ville. La mission de M. Béchet a, d'ailleurs, été jusqu'à ce jour féconde en résultats pratiques, et nous pensons qu'elle se continuera heureusement, malgré la perturbation que l'arrivée du colonel Archinard a déterminée dans ces régions.

AU SOUDAN FRANÇAIS
(*Le Siècle*, 30 juillet 1891)

M. Léon Tharel, l'honorable président du Syndicat du Soudan français, nous communique la lettre suivante qu'il reçoit de M. Béchet, agent général du syndicat en Afrique :

Kita, le 1^{er} juin 1891.

Je viens de rentrer à Kita, où je resterai quelques jours afin de prendre le repos qui m'est nécessaire après mon rapide et fatigant voyage du Bouré.

J'ai eu la satisfaction en arrivant ici de trouver que les affaires avaient marché à souhait pendant mon absence. Notre comptoir de Kita est, de l'avis de tous, une petite merveille ; on y voit, ce que l'on n'avait jamais vu au Soudan, des vitrines derrière lesquelles étincellent les verroteries, les soies et les quelques articles de Paris qui nous restent. Nos belles étoffes y sont artistement déployées. Une grande glace adroïtement placée fait la stupéfaction des indigènes qui viennent souvent de fort loin pour s'y contempler pendant des heures, et il est rare qu'ils s'en aillent sans avoir acheté quelques objets qui les ont tentés.

Mes relations avec les chefs du Bouré, dont quelques-uns sont très riches, vaudront mieux que tous les traités possibles. J'ai su me faire parmi eux beaucoup d'amis très confiants ; à Didi, Kakatombo, Hallayna, Sétiguya, Tintinia et bien d'autres villages importants ; il ne sera pas difficile, dès cette année, d'accaparer presque toute la production du pays qui, jusqu'alors, prenait la route de Sierra-Leone. C'est à vous, monsieur le président, et aux membres du syndicat d'agir vite et largement. Cette route sera fermée cette année même aux caravanes qui font pénétrer chez Samory des armes perfectionnées.

Je me propose de laisser subsister le comptoir Siguiri. La place restera donc occupée. J'ai fait une demande de concession afin d'y construire des magasins vers la fin de l'hivernage.

Il serait indispensable, pour la campagne prochaine, d'avoir au moins les roues Arbel ainsi que les ferrures nécessaires à la construction de cinq nouveaux chariots ; puis il me faudrait quelques autres voitures à deux roues, solides et légères, destinées aux transports dans le Bouré et sur Kantera, où il n'existe pas encore de routes tracées. Le commandant du cercle de Kita nous en gage vivement a créé un comptoir à Nioro ; il est convaincu que nous y ferions de brillantes affaires ; tout cela dépendra de la rapidité avec laquelle nous organiserons la campagne prochaine.

Je me suis engagé à fournir à Nana-Faly et à Niakali-Mory, deux personnages sur l'importance desquels le capitaine Peroz pourra vous renseigner, environ une quarantaine de mille francs de tissus divers. Quant aux étoffes que j'avais apportées, nous pouvons sans aucune crainte en inonder le pays ; leur qualité nous permet, malgré leur prix un peu plus élevé, de tenir tête avantageusement aux produits anglais.

Les soieries, qui sont presque toutes vendues, trouveront, l'année prochaine surtout, un grand écoulement dans les pays toucouleurs. Il y a quelques jours, nous en avons vendu au roi de Dinguiray pour neuf cents francs. Il était émerveillé et nous a bien assuré qu'il comptait sur notre approvisionnement prochain pour venir faire lui-même ses acquisitions.

Tous les articles, sans exception, que j'avais emportés peuvent être commandés de nouveau ; quant aux fusils de traite, je pense qu'il n'y a pas lieu de s'en occuper, la vente des armes étant interdite probablement pour assez longtemps. Depuis plus d'un mois, nos comptoirs sont dépourvus d'étoffes blanches ; tout a été enlevé en un tour de main, et, comme j'ai eu l'honneur de vous le dire dans une lettre précédente, cela nous a fait manquer des ventes de plusieurs milliers de francs.

Les fermes de Kita et de Founia seront mises cette année en culture ; j'y ferai semer une certaine quantité de coton et d'indigo. À propos du karité, je suis de l'avis du capitaine Peroz, il y a là un produit d'avenir ; aussi vais-je en apporter quelques kilogrammes.

Béchet.

Comme on le voit, les formelles espérances que M. Béchet avait données dès son arrivée dans le Soudan continuent à se réaliser et à démontrer la puissance de ce que peut, en matière de colonisation, la seule initiative privée.

Le colonel Archinard au Havre
(*Le Journal des débats*, 9 août 1891)

On télégraphie du Havre, le 8 août :

Ce soir, la Société de géographie commerciale du Havre offrait à Frascati un banquet au colonel Archinard.

.....
M. Paul Nicole prend ensuite la parole en sa qualité de membre du Syndicat du Soudan français, créé récemment à Paris entre plusieurs manufacturiers et négociants. Ce syndicat, grâce à l'habile direction de son président, M. Léon Tharel, a déjà jeté de vivaces racines dans le sol africain.

L'orateur déclare que la campagne d'Archinard, si heureuse au point de vue de nos armes, a eu aussi de très beaux résultats pour le commerce français en Afrique. Les établissements du Syndicat du Soudan français en ont déjà éprouvé les effets salutaires et ses agents se préoccupent dès maintenant d'introduire de nouveaux produits dans les territoires qu'il leur a ouverts. En terminant l'orateur s'écrie :

Tous ceux qui s'intéressent à ces entreprises commerciales d'Afrique, de même que ceux qui comprennent que le commerce extérieur d'un pays est d'une importance capitale pour sa prospérité, conserveront une sincère gratitude pour le brillant officier supérieur qui a tant fait pour nous ouvrir de nouveaux débouchés. Je porte donc un toast à Archinard ! (Applaudissements.)

BULLETIN DU JOUR
(*Le Siècle*, 26 novembre 1891, p. 1)

Nous avons sous les yeux le rapport que M. E. Béchet vient de soumettre au Syndicat du Soudan français sur sa mission industrielle et commerciale dans les régions sénégalaises et soudanaises. À plusieurs reprises, nous avons entretenu nos lecteurs des travaux de M. Béchet, négociant consciencieux et plein de mérite, qui a réussi à créer, dans une région de l'Afrique où nous sommes politiquement les maîtres, une série de comptoirs parfaitement groupés et outillés, et à développer par conséquent le but véritable de notre colonisation en organisant des échanges entre l'indigène et le producteur européen. Le rapport vivant et documenté qu'il a rédigé nous paraît infiniment plus intéressant pour la grandeur de la France que tel ou tel récit de faits d'armes auquel nous accordons cependant l'hospitalité de nos colonnes, et nous croyons que les services rendus par M. Béchet durant son séjour sur le Haut-Fleuve sont autrement considérables que ceux de tel ou tel officier auquel nous rendons cependant, le cas échéant, un légitime hommage. On ne s'étonnera pas que nous ayons été blessés à la lecture de certains passages de ce rapport, qui prouvent que l'élément militaire ne veut pas toujours dans nos colonies comprendre quel est son rôle, et qu'il est comme par le passé impuissant à saisir la supériorité de l'action exercée à ses côtés par l'élément commercial, seul colonisateur. Lorsque nous voyons par exemple M. Béchet arrêté dès les débuts de son expédition par un capitaine d'artillerie qui émet l'étrange idée de lui défendre de parcourir en chariot une région desservie par un petit Decauville de l'administration ; lorsque nous voyons le commandant supérieur, M. le lieutenant-colonel Archinard, accorder avec une extrême difficulté des soins médicaux à l'explorateur, et l'informer de cette gracieuseté malveillante par une note ainsi conçue : « Bien que les médecins de la marine ne soient pas tenus de donner leurs soins aux européens en mission dans le Soudan français, le commandant supérieur leur demande néanmoins d'accueillir tout blanc qui se présenterait malade à la porte d'un poste, et il espère que les commerçants pour reconnaître ces soins agiront toujours avec dignité et ne se conduiront pas en manants » ; lorsqu'il nous est prouvé par d'autres citations que les officiers ne laissent guère échapper une occasion de vexer les indigènes, de les empêcher d'accéder aux marchés, de les gêner dans leur circulation entre les lieux d'échanges sous de futiles raisons ou sans le moindre prétexte ; lorsque ces témoignages nous viennent d'un homme aussi sérieux et honorable que le représentant du Syndicat français, et que nous connaissons les sacrifices accomplis par ce syndicat dans le but d'élargir les affaires de la France, *il nous est impossible de ne pas déclarer que les partisans les plus avérés de la colonisation deviendront à leur tour des adversaires jurés de toute expansion extra-européenne si l'on ne fait pas rentrer nos soldats et nos fonctionnaires dans l'ordre, et si l'on s'obstine à avoir des colonies pour les fermer aux colons.*

Aujourd'hui même, la Chambre va discuter la question dahoméenne. Pour nous, qui essayons de pénétrer la vérité des choses africaines, les établissements de la côte de Bénin, dont il va être traité, sont des acquisitions inestimables, d'une valeur marchande de premier ordre, d'un revenu assuré, des territoires à garder en toute éventualité, des biens précieux que nous raviraient avec joie l'Angleterre ou l'Allemagne, et nous avons la certitude que la politique du ministère triomphera des hésitations de la Chambre, à l'aide d'un simple exposé des faits, d'une démonstration par la carte et par les chiffres. Mais nous ne soutenons cette politique du cabinet qu'en vertu de son caractère pacifique : nous ne voulons pas de colonisation militaire. Nous croyons qu'il faut s'arranger avec Béhanzin, précisément parce que nous sommes entre tous économies du sang français, et convaincus qu'on le gaspille le plus souvent quand on le verse sur le sol

africain. Il n'y a d'autre colonisation féconde et durable que celle qui naît du rapprochement des intérêts : les noirs sont des hommes aussi dignes que nous de respect et de justice ; il convient d'aller à eux pour acquérir les substances qui nous sont utiles en leur vendant celles qui chaque jour leur seront plus indispensables. Partout où le militaire a précédé le colon, celui-ci doit apparaître et le militaire doit céder le pas : l'armée n'a été qu'un instrument, le commerce sera une conséquence et une force consciente. À Kotonou comme dans le Soudan français, ce que nous recherchons et ce que le cabinet actuel se propose, c'est de faire œuvre de vie en fondant des exploitations de rapport : il ne saurait être question de bâtir des casernes et de prodiguer des troupes. Aussi avons-nous la conviction qu'il suffira de signaler les critiques si autorisées de M. Béchet pour faire disparaître au Soudan les derniers vestiges d'un abus qui a trop longtemps gouverné et qui, là comme partout ailleurs, fournissait aux adversaires de la colonisation le seul et déplorable argument dont ils puissent s'appuyer.

État civil des sociétés par actions
FORMATIONS
Syndicat du Soudan français
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 16 février 1892)
(*Paris-Capital*, 24 février 1892)

Société anonyme au capital de 100.000 francs.

Siège social, 26, rue Notre-Dame-des-Victoires.

Cette société a pour objet de faire, pour elle-même ou pour compte de tiers, des opérations commerciales, industrielles, financières et immobilières, tant dans l'ancien que dans le nouveau continent, et plus spécialement en Afrique et en France.

Le capital social est divisé en 200 actions nominatives de 500 francs, entièrement libérées. Ces actions ne pourront être converties en actions au porteur que par délibération de l'assemblée générale.

Il a été créé en outre 80 parts de fondateurs, sur lesquelles 40 parts ont été attribuées à M. Tharel (fondateur), en représentation de son apport. Quant aux 40 autres parts, elles ont été remises à M. Eugène Béchet, représentant de la Société en Afrique centrale, comme rémunération des études et travaux par lui faits aussi en vue des opérations de commerce pour lesquelles a été constituée la société.

Durée. — Vingt-cinq années.

Ont été nommés administrateurs pour trois années : MM. Léon Tharel, sus-nommé ; le comte de Malartic¹, propriétaire, demeurant à Saucé, par Mâcon (Saône-et-Loire) ; Charles Expert-Bezançon², négociant, demeurant à Paris, rue du Château-des-Rentiers, 187 ; Hippolyte Suilliot³, négociant, demeurant à Paris, rue Sainte-Croix-de-la-

¹ Comte de Malartic, : on le retrouvera à la Compagnie française de Madagascar, ancêtre des Messageries françaises de Madagascar.

² Charles Expert-Bezançon (Paris, 1845-Paris, 1916) : fabricant de peintures à Paris et, sous la raison sociale Louis Faure, à Lille. Membre de la Société d'économie industrielle et commerciale. Maire du 13^e arrondissement (1899), sénateur (1900). Il contribue à faire repousser l'interdiction du blanc de céruse à base de plomb, au prix d'une popularité qui le place dans l'incapacité de se représenter à la fin de 1908. L'interdiction est votée quelques mois plus tard.

³ Hippolyte Suilliot (Blois, 1838-Paris, 1900) : fabricant de produits chimiques 21, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie à Paris. Administrateur du Syndicat français du Laos (1892) et de la Compagnie française de l'Afrique centrale (1893). Officier de la Légion d'honneur : vice-président de la chambre de commerce de Paris. Membre de la commission permanente des valeurs en douane. Président de la chambre syndicale des produits chimiques de Paris (JORF, 11 octobre 1897).

Bretonnerie, 21 ; Georges Hartmann ⁴, négociant, demeurant à Paris, rue du Renard, 34 ; Paul Kinsbourg ⁵, négociant, demeurant à Paris, rue de Cléry, 5 ; Léon Ducret ⁶, ancien négociant, demeurant à Paris, rue de Bruxelles, 15.

Acte déposé chez M^e Jousselin, notaire à Paris, et publié dans la *Gazette du Palais* du 10 février 1892.

Lettre de M. Béchet
au président du Syndicat du Soudan français.
(*Le Petit Caporal*, 26 février 1892, p. 2)

Bafoulabé, le 18 janvier 1892
(arrivée à Paris le 17 février).

Jusqu'à présent, je n'ai pu vous envoyer d'autre correspondance que des télégrammes. Dans la partie du voyage que nous venons d'effectuer, il est presque impossible de faire des comptes et d'entretenir une correspondance.

Comme vous le savez, nous avons quitté Saint-Louis le 4 décembre. Nous avons atteint Podor le 6 décembre, c'est-à dire, dans l'espace de deux jours. Nous étions à la remorque du *Saint-Kilda*, le même vapeur, du reste, qui avait transporté nos marchandises de Dakar à Saint-Louis avec quelques centaines de francs d'économie sur le chemin de fer. Le vapeur nous a quitté le 7 au soir. Il nous restait encore un mois de route avant d'arriver à Kayes.

Là, nous avons laissé nos chalands à la garde d'un homme de confiance qui doit les faire travailler et les louer pendant notre absence. Nous sommes eu ce moment à Bafoulabé avec toutes les marchandises. Les marchés du haut sont à peu près dépourvus d'approvisionnements. Aussi me suis-je décidé à envoyer sur Kita un convoi de 200 porteurs, ne voulant pas attendre l'achèvement des chariots qui demande une vingtaine de jours et perdre ainsi un temps précieux. Malheureusement, nous nous heurtons cette année à de grandes difficultés. La peste bovine règne sur toute la contrée. Nous sommes obligés de faire nos attelages à l'aide d'ânes que nous espérons trouver facilement. Notre arrivée à Kayes concordait avec la fin d'une épidémie de fièvre jaune qui vient de sévir dans tout le Soudan.

La fatigue de la montée en chaland avait fortement ébranlé ma santé et, à l'heure actuelle, le docteur m'assure que dans quelques jours, je serai complètement rétabli. Tous ces messieurs se portant parfaitement et s'occupent activement de l'organisation d'un convoi de chariots.

4 Louis Georges Hartmann (1847-1940) : à la tête d'une distillerie de liqueurs et spiritueux employant 200 à 300 personnes 34, rue Renard à Paris. Membre fondateur de la Société d'économie industrielle et commerciale (1888), administrateur du Syndicat français du Laos (1892). Officier de la Légion d'honneur (JORF, 15 décembre 1900). Voyage en Chine (1901). Administrateur de la Société de la Distillation française (1902). Auteur d'une importante collection de documents sur l'histoire de Paris en son château de Conflans. Vice-président de la commission du Vieux-Paris.

5 Paul Kinsbourg (Remiremont, 26 août 1841-Paris XVI^e, 11 mai 1922) : négociant en tissus à Paris, il prend la suite de son beau-père, Max Cremlitz. Membre, puis président (1900) de la Société d'économie industrielle et commerciale. Actionnaire du Syndicat français du haut Benito et de l'Afrique centrale (1890), administrateur du Syndicat français du Laos (1892). Membre du Comité de l'Asie française (avril 1901-avril 1911). Créditeur d'un comptoir à Ta-Tsien-Lou, à l'est du Thibet (*La Dépêche coloniale*, 29 janv. 1902, p. 1, col. 1-3, *Bulletin du Comité de l'Asie française*, janv. 1903, p. 30, *Le Soleil*, 22 juillet 1906). Remarié en 1919 à M^{me} Louise Péraux-La Roche. Vers cette époque, il cède son fonds de commerce 64, rue de Cléry, à André Libmann.

6 Jean-Baptiste-Léon Ducret (Saint-Dizier, 184-Paris, 1897) : chevalier de la Légion d'honneur du 19 septembre 1885 comme directeur de l'Exposition du travail au palais de l'Industrie. Vice-président de la Société d'économie industrielle et commerciale, administrateur du Syndicat français du Laos.

La maison de Kita est presque achevée. Un autre comptoir a été construit à Siguiri par M. Mathurin pendant l'hivernage. De même que l'année dernière, nous arrivons quand la saison est déjà avancée, mais en revanche [nous rencontrons chez le commandant supérieur beaucoup de bienveillance](#). Il nous reçoit parfaitement et fait si bien qu'en cinq jours, toutes nos marchandises sont transportées à Bafoulabé avec une réduction de 30 % sur le tarif des chemins de fer.

Pour le moment, nous sommes surmenés. Tous les instants de la journée sont occupés. Quand arrive la nuit, ces Messieurs sont obligés de se relever de quart pour garder les marchandises que n'a pu contenir le magasin mis à la disposition de notre dépositaire. Malgré la précipitation que nous sommes forcés d'apporter à nos préparatifs, j'espère bien que nos marchandises arriveront sous peu à Kita dans le meilleur état.

Au dernier moment, j'apprends qu'en réponse à une demande que j'avais faite tendant à obtenir le transport fluvial des roues et ferrures de nos chariots jusqu'à l'endroit où ils doivent être construits, le commandant supérieur, allant au devant d'un souhait que je n'osais formuler, m'accorde le transport de toutes nos marchandises, non seulement jusqu'à cet endroit, mais jusqu'à Badumbé, dans des conditions très avantageuses pour nous.

E. Béchet.

Dépêche partie de Badumbé, le 2 fév. 1892 (arrivée à Paris, par le bateau, le 17 fév.)

Serai Kita 7 février. Marchandises Badumbé avec Bourdon, 200 kilomètres Kita ou affaires ont commencé brillantes. Chariots sont en construction pour continuer ravitaillement. Avons été tous malades, moi dysenterie, soigné énergiquement par médecin Bafoulabé. Ces messieurs fièvre d'acclimatation. Vais vous écrire longuement aussitôt aurai réponse.

E. Béchet.

Le commerce français au Soudan (*Le Siècle*, 4 avril 1892, p. 2)

M. Tharel, président du Syndicat du Soudan français, a reçu de son représentant M. Béchet, une lettre dont nous extrayons les passages suivants :

Kita, 21 février 1892.

Notre maison de Kita n'attend plus que sa toiture ; pour le moment, nous sommes installés, bien à l'étroit, dans une de nos maisonnettes en pisé de l'année dernière, ce qui n'empêche pas les affaires d'aller très bien.

La campagne contre Samory est, paraît-il, excessivement pénible ; il a mis l'hivernage dernier à profit pour faire à la côte anglaise des approvisionnements d'armes à tir rapide.

Il se défend pied à pied, n'abandonnant le terrain qu'après des luttes désespérées et pourtant, il semble que nos troupes soient moins éprouvées que les années précédentes.

Cette campagne, dirigée dans un sens et avec un but bien déterminés, ne nuit nullement au commerce : au contraire, on sent que Samory est à sa fin, qu'il est repoussé au loin, que les rondes sont sûres et qu'on peut trafiquer dans le Soudan français, en toute sécurité. Le colonel Humbert semble très désireux d'aider le commerce. Jusqu'à présent, il ne nous a rien refusé.

... Je n'ai pas besoin de vous dire si tous nos articles sont appréciés ; ils sont à peu près les mêmes que l'année dernière, avec quelques nouveautés en plus ; les indigènes

se souviennent de leur bonne qualité et n'hésitent plus entre les tissus étrangers et les nôtres.

Le commerce français au Soudan
(*Le Siècle*, 21 avril 1892, p. 2)

M. Tharel, président du Syndicat du Soudan français, a reçu, de M. Béchet une lettre datée de Kita, 15 mars, qui contient l'exposé des dépenses excessives occasionnées par la défectuosité des moyens de transport. Cette lettre se termine ainsi :

La mission du génie qui était chargée de l'étude du tracé d'une voie ferrée jusqu'à Kita vient d'arriver ici, et le commandant Marinier, chef de cette mission, est persuadé que, dès la campagne prochaine, on se mettra à la construction. Nous aurons donc avant peu, peut-être trois ans, un chemin de fer pour transporter nos marchandises rapidement et dans de bonnes conditions.

Notre situation ici est des meilleures, Kita prenant de jour en jour une importance plus considérable qui me frappe chaque fois que j'y reviens. C'est aujourd'hui une ville aux rues bien tracées, bordées d'arbres, dans laquelle vit une population venue, de tous les points de l'Afrique, travailleuse et active, se livrant à la culture et à une quantité de petites industries afin de pouvoir se procurer les choses qui, autrefois, étaient de luxe et, sont devenues de première nécessité. La toilette, par exemple, a pris un développement extraordinaire : une femme n'oserait plus paraître dehors sans être absolument vêtue d'étoffes très propres et sans déchirures. Toutes ces étoffes sont choisies avec beaucoup de goût et sortent de notre comptoir, les tissus anglais ayant été complètement abandonnés.

AU SOUDAN FRANÇAIS
(*La Justice*, 22 août 1892)

Une partie du personnel de la mission commerciale envoyée dans le Haut Sénégal et sur le Niger par le Syndicat du Soudan français va prochainement rentrer en France. M. Béchet, directeur de la mission, a été très sérieusement malade. Il est parti de Kita avec M. Dietrich, le 10 juin, et n'est arrivé que le 30 juillet à Saint-Louis, ayant dû subir à Podor une quarantaine de vingt-trois jours. Les mesures les plus rigoureuses sont prises pour empêcher la fièvre jaune d'arriver dans le Bas Sénégal.

Deux des collaborateurs de M. Béchet restent en Afrique. L'un, M. Gayraud, après avoir fait un voyage à Sigiri et à Bamako, est descendu à Kayes, où il va recevoir les marchandises expédiées de France. L'autre, M. Bourdon, passera l'hivernage à Kita ; il a exploré, au point de vue commercial, les principaux centres du Béléougou, notamment Bananka, Touba et Nyamina.

Syndicat du Soudan français.
(*La Politique coloniale*, 10 décembre 1892)

On sait que le Syndicat du Soudan français fut créé, en octobre 1889, grâce à l'intelligente et généreuse initiative de l'honorable M. L. Tharel, puissamment secondé,

dans cette tâche, par M. le comte de Malartic, et aussi par divers membres de la Société d'économie industrielle.

Le programme que s'est tracé, dès ses débuts, le Syndicat du Soudan Français peut être résumé en ces termes : 1° Faire connaître et apprécier les produits de notre industrie nationale dans un pays français où ils étaient presque inconnus ; 2° Installer et employer des moyens de transports, jusqu'ici inusités dans ces régions de l'Afrique ; 3° Enfin, dresser une classification commerciale très complète de ces contrées et y faciliter ainsi, d'une façon aussi complète et aussi rapide que possible, le développement de notre commerce et de notre influence.

On peut affirmer que le programme, ainsi établi, a été scrupuleusement suivi et que sa mise à exécution a rencontré, avec le succès le plus complet, les résultats les plus immédiats et les plus favorables.

Les questions ainsi soulevées — et, pourrait-on presque dire, résolues — présentent un tel intérêt que nous sommes heureux de l'occasion qui nous est offerte de mettre nos lecteurs à même d'étudier et d'apprécier, en toute connaissance de cause, les travaux accomplis et les résultats obtenus.

Dans ce but, nous publions aujourd'hui les très intéressants rapports adressés au Syndicat du Soudan français par ses agents, M. Bourdon (relation de son voyage au Touba) et M. Gayraud (rapport sur les comptoirs de Sigiri et Bamako). Nos lecteurs verront ainsi quel intérêt présente, pour l'avenir de nos relations commerciales et de notre action politique au Soudan, l'œuvre si patriotique et si féconde du Syndicat du Soudan français. Nous croyons également équitable de rappeler ici, de quelle utilité a été, pour le Syndicat, la collaboration incessante et dévouée de M. Béchet, dont il s'était, dès la première heure, assuré le concours.

MISSION COMMERCIALE AU TOUBA

Chargé par M. Béchet de faire une tournée commerciale au Touba, je quittais Kita le 25 avril à quatre heures du matin. J'avais avec moi onze hommes, dont cinq porteurs, et six conducteurs d'ânes chargés de marchandises : d'étoffes principalement.

Le 28 au soir, j'étais à Koundou ; le 29, à Guisoumalé, premier village bambara sur la route de Koundou à Bammako. C'est à ce village que, quittant la ligne des postes, je prenais un guide pour traverser le Béléougou.

Deux chemins conduisent de Guisoumalé à Banamba : l'un par le Toulodo et le Nossombougou ; l'autre par le pays de Daba. Je prenais ce dernier et, le 5 mai, j'arrivais à Banamba.

Située dans un pays superbe, mais au milieu d'une immense plaine nue qui n'est cultivée que pendant l'hivernage, Banamba, à l'arrivée, ressemble à une grande ville du Sud algérien. De nombreux campements maures sont installés autour de la ville, car Banamba est le grand entrepôt de sel du Soudan. Des convois de 2 ou 300 chameaux arrivent de Tichitt presque journalement.

La ville est immense et doit compter actuellement près de 10.000 habitants. Les maisons sont en terre, de forme carrée et à terrasses ; sauf la mosquée, pas une ne dépasse le tata, qui atteint du reste 5 à 6 mètres de hauteur. Plus de la moitié de la population est sarakolaise ; l'on y voit des marchands marocains, maures, toucouleurs, bambaras, peuls, lesquels amènent à Banamba quantités de bestiaux, des bœufs principalement ; l'on y rencontre aussi des Macininkés. Ce sont ces derniers qui vont à Sierra-Leone et inondent le Soudan de produits anglais et allemands.

Le marché est situé en dehors et au sud de la ville. Les boutiques, sortes de cases en paille, sont disposées circulairement autour d'un immense baobab, le seul arbre qui se dresse dans la ville et dans la plaine.

Il y règne une animation et une activité commerciale très grandes : 3 à 4.000 personnes s'y pressent continuellement. Une partie est réservée aux bijoutiers et tailleurs de coquillages, une autre pour les cotonns, une autre pour les bestiaux ; 10 à 12 boucheries transforment un coin du marché en véritable abattoir.

C'est certainement le marché le plus important de tout le Soudan. Avec regret j'y trouve une quantité considérable d'étoffes étrangères, anglaises principalement, des étoffes allemandes Kronig et Siegler et de Delrn, Heïne et Windrailler de Hamburg ; quelques calicots avec la marque « Teya da familia » provenant sans doute de la Guinée portugaise.

Dès le lendemain, je suis installé sur le marché. Les ventes ne se font qu'en cauries ; 3.700 de ces coquillages valent 5 fr. L'argent est loin d'être rare, et les indigènes, marchands ou autres, cherchent à s'en débarrasser au plus vite. Quant à moi, c'est le contraire, je tiens à me débarrasser de mes cauries ; aussi, à tout instant, suis-je assailli pour faire le change. Pour 5 francs, je n'en donne plus que 3.300 ou 3.100. L'on s'étonne de la facilité avec laquelle je les compte ; mais l'étonnement est au comble quand, ayant une ophtalmie et portant des lunettes noires, je continue à compter les candies aussi vite qu'avant.

Le 11 mai, j'étais à Touba, distant de 10 à 12 kilomètres environ. J'avais écrit à l'almamy pour le prévenir de mon arrivée dans le pays et lui annoncer ma prochaine visite.

Plus grande que Banamba, la ville n'a pas l'activité, ni l'animation de cette dernière. Il n'existe qu'un petit marché pour les besoins journaliers de la ville. Résidence de l'almamy, Touba est la ville sainte du pays ; l'on n'entend que salems et l'on n'y voit que gens qui, à l'exemple de l'almamy, égrènent d'immenses chapelets.

De même qu'à Banamba, je suis reçu d'une façon extraordinaire. L'on m'apporte deux fois par jour lait, œufs, poulets, du couscous pour mes hommes et du mil pour mes animaux.

L'almamy, vieillard de taille moyenne, mais grand marabout, est souvent à ma case. Il est enchanté et s'extasie surtout de mon seau en toile et de ma montre. À tout instant, il me remercie des cadeaux que je lui ai faits.

Le 13 mai, j'étais à Kérouané, village touabanké assez important et composé surtout de cultivateurs, teinturiers et tailleurs. Autour de la ville s'étendent de grandes cultures d'indigo, d'arachides et de mil.

À Kérouané, je ne suis plus qu'à 25 kilomètres de Nyamina, dans la direction sud-ouest. J'apprends aussi que le lendemain est jour de grand marché, lequel a lieu tous les quatre jours. Par une marche de nuit et guidé par un des cavaliers de l'almamy, mis à ma disposition, j'arrivais à Nyamina.

La ville est grande, mais malpropre ; de nombreux marigots ou plutôt de nombreuses mares puantes, dedans et en dehors de la ville, en rendent le séjour intenable pour des Européens ; seul, le beau Niger sauve la situation. Ayant près d'un kilomètre de large, il coule silencieusement devant la ville pour continuer son cours au milieu d'immenses plaines.

Je m'installais sur le marché. Assez important, il n'atteint pas celui de Banamba.

C'est plutôt une foire où l'on vient des environs.

Bien entendu, l'arrivée subite d'un marchand européen étonne tout le monde. L'on se presse, l'on se bouscule devant ma paillote et je suis obligé d'avoir un de mes hommes pour faire circuler.

Comme à Banamba, je m'intéresse à tout, marchandant chevaux, bœufs porteurs, etc. J'échange des couvertures dites de Ségou.

Le 15, plus l'animosité de la veille ; ce n'est qu'un petit marché pour les besoins de la ville.

Le 18 mai au soir, j'étais de retour à Banamba. Le trafic de Banamba à Nyanima est considérable. En revenant, dans la même journée, je comptais 132 ânes chargés au

minimum de quatre barres de sel de 25 kg environ, soit 13 à 11.000 kg de sel. À ce chiffre, il faut ajouter les Dioulabas, hommes et femmes, portant chacun deux barres. C'est donc de 16 à 18.000 kg de sel qui circulent presque quotidiennement sur la route de Banamba à Nyamina. La plus grande partie traverse le Niger allant dans le Macina, le Kénédougou et jusque dans le Mossi.

Le 19, réinstallation sur le marché de Banamba. Le 23, j'étais à Difia, puis à Kiba, dans la direction nord. Kiba est un assez fort village où se trouvent deux grands dioulas sarakollais connus dans toute la région. Ces dioulas voyagent au-delà de Tombouctou.

Le 24, retour à Banamba. Le 25, à trois heures de l'après-midi, je prenais le chemin du retour. En dix jours, j'avais vendu sur le marché de Banamba 85 pièces d'étoffes, donnant une marchandise supérieure et à meilleur marché que les produits étrangers.

De fabrication française, portant des marques françaises, je puis dire que nos étoffes ont été très appréciées, et qu'il n'est pas nécessaire pour vendre des produits d'imiter les marques anglaises en y ajoutant Manchester ou Glasgow, 40 ou 50 yards, ce que font malheureusement toutes les maisons françaises du Sénégal.

Le retour s'effectua par le Nossombougou et le Toulodo. Le 30 mai, j'étais à Guisoumalé. De cette façon j'avais traversé le Béléougou où, comme dans le Touba, j'ai été bien reçu dans tous les villages. Le chemin est plus mauvais que celui par Daba et la pluie qui tombait depuis le 15 mai avait déjà grossi les marigots ; c'est ainsi que de Toulodo à Guisoumalé, j'en traversais quatre dont deux à forts courants. Mes animaux fatigués ne marchaient pas à plus de trois kilomètres à l'heure.

Le 31 mai, Koundou et le 4 juin, j'arrivais à Kita pour reprendre de suite la gérance du Comptoir.

Mon voyage avait duré 41 jours, dont 27 de marche et 11 de vente ; j'avais parcouru 650 kilomètres.

C'était un voyage précipité mais dont les résultats étaient énormes.

Il est absolument nécessaire que nous soyons établis à Banamba dès février de l'année prochaine.

Cette ville commande le commerce de toute la région. L'on y vient de Goumbou, du Mourdiavi comme l'on y vient du Kaarta et du Béléougou.

Il est inutile de créer un dépôt à Nyamina : tous les 8 ou 15 jours, l'on y enverrait quelques marchandises, voire même jusqu'à Ségou qui n'est qu'à quatre jours de Banamba.

Les échanges seraient considérables : ivoire, plumes d'autruche, couvertures dites de Ségou, lesquelles sont très recherchées de Kayes à Kita. Banamba est aussi un grand marché de colas ; ces colas ainsi que le sel seraient d'un bon rapport.

Tout est bien préparé pour la création prochaine d'un comptoir ; espérons qu'aucun événement ne viendra détruire ce que nous avons si bien commencé.

RAPPORT SUR LES COMPTOIRS DE SIGUIRI ET BAMAKO

Monsieur le directeur,

Selon le désir que vous en aviez exprimé avant votre départ, je vous adresse le résumé succinct du voyage commercial que vous m'aviez chargé de faire dans les postes du Niger.

Je suis parti de Kita pour Siguiri avec 37 porteurs chargés de marchandises diverses. Un maître de langues (traitant) m'avait déjà précédé là bas d'une quinzaine de jours avec un convoi de dix hommes.

Un mot, en passant, sur les villages de la route. D'abord Goubanko, habité de Toucouleurs et de Malinkès ; par ses relations quotidiennes avec Kita, il n'en est, en quelque sorte que le faubourg. Il fournit, en effet, la plus grande partie des vivres qui paraissent sur le marché de ce poste.

Baukolé et Dalaba, nouvellement créés, sont encore à l'état trop embryonnaire pour être considérés comme autre chose que des gîtes d'étape.

Silakoto, au croisement de la route du ravitaillement avec celle du Gadougou, a une certaine importance par sa population et par le passage des dioulas.

Mourgoula. l'ancienne place forte des Toucouleurs, ruinée par notre occupation, commence à se relever de ses ruines, sa population s'est reconstituée et il n'est déjà plus à négliger pour le commerce.

Kokourouni est un assez grand village dont les environs sont bien cultivés.

Pour ces trois derniers points je crois pouvoir signaler un certain trafic à faire.

Sans énumérer les articles d'une vente courante dans la région et qui sont tous ceux que nous apportons à Kita pour les indigènes, je me borne à signaler comme matières d'échange, le mil, le riz, le karité et les bestiaux, matières que l'on retrouve d'ailleurs dans tout le Soudan et dont la vente est toujours assurée, à Niagassola à l'aller et à Kita au retour.

Il sera seulement nécessaire d'avoir des ânes attelés ou bâtés et de mettre les marchandises dans des caisses fermant à clef ou dans des ballots imperméables, se bouclant avec des courroies. Sans cela, avec nos emballages actuels, les déchets seraient trop considérables, par la difficulté de pouvoir remballer convenablement les objets exposés. Un certain nombre de sacs seraient également indispensables pour contenir les grains pendant l'emmagasinage et le transport.

Je crois qu'une opération volante qui ferait la navette dans les conditions que je viens d'indiquer, couvrirait amplement ses frais. Elle pourra faire d'ailleurs une certaine quantité de recettes en argent et en or.

Niagassola, poste aujourd'hui déclassé, à 110 km. de Kita, n'est qu'un petit village fort misérable. Les trois hangars en paille, composant le marché, n'abritaient à mon passage que trois ou quatre petits dioulas ne possédant pas à eux tous pour 500 francs de marchandises.

De Niagassola à Siguiri, on trouve d'abord Dialikrou, Kéniékrou et Bougourou, trois villages ruinés complètement par les anciennes déprédations de Samory et qui ne me paraissent pas vouloir même essayer de se relever.

Viennent ensuite Sétiguia et Baioto, deux centres importants par leur puits aurifères mais dont votre rapport de l'année dernière me dispense de parler, puisqu'ils ont été l'objet d'une étude approfondie de votre part.

Le jour où nous pourrons trouver des bœufs pour nos chariots et qu'il nous sera possible d'approvisionner le comptoir de Siguiri de produits que les frais de transport ne grèveront plus dans d'aussi fortes proportions, pouvant livrer, à qualité bien supérieure et à des prix très avantageux les marchandises que les possesseurs d'or vont actuellement chercher à Sierra-Leone, le plan que vous aviez conçu d'enrayer le courant vers la colonie anglaise et de rendre au commerce français un trafic qu'il a toujours dû laisser échapper, jusqu'à présent, sera en bonne voie d'exécution.

Un des moyens employés par les dioulas pour avoir l'or à un bon prix, consiste à acheter au moment de la récolte, c'est-à-dire à la fin de l'hivernage, tout le mil et le riz que l'on veut leur vendre, et, au bout de trois ou quatre mois, à le recéder aux habitants du Bouré au double ou au triple du prix d'achat. Étant donné l'insoucieuse imprévoyance des noirs, ce moyen réussit toujours et le dioula qui était venu avec de la guinée par exemple, repart au commencement de l'hivernage avec de bons gros d'or acquis à vil prix et qu'il revend à 10 et à 12.50 dans les postes de Kita, Médine ou Kayes.

Siguiri, où je suis arrivé le 19, conserve encore une certaine importance comme poste militaire chargé du ravitaillement des ports de l'autre côté du Niger, mais, au point de vue commercial, vu l'état de guerre de la région, il est dans un profond marasme qui ne finira qu'après la pacification du pays. Tel qu'il est, j'estime à un minimum de 20.000 francs le chiffre annuel des affaires. Il est d'une certaine importance pour nous, comme

point de ravitaillement du comptoir, que nous serons obligés de créer à Kankan et comme lieu de passage des caravanes allant ou revenant dans le Fouta-Djallon et les rivières du sud. Kankan me paraît appelé à lui faire une forte concurrence pour le transit des voyageurs, mais il restera toujours à Siguiri les communications avec Kouroussa, le Fouta-Djallon et le Bouré.

Le village de Siguiri ne mérite même pas d'être mentionné, les habitants sont incapables de cultiver suffisamment, même pour leur nourriture, à plus forte raison pour se procurer le superflu.

Une deuxième route, passant par le Siéké, conduit de Siguiri à Kita. Elle est, paraît-il, bordée de nombreux et riches villages ; c'est là que le chargé du comptoir devrait envoyer chercher le mil, le riz et le karité, dont la vente à bénéfice est toujours assurée tant au poste qu'au marché. Le Dinguiray lui fournirait des bœufs et consommerait une certaine quantité d'étoffes. Le caoutchouc et la gutta-percha abondent, mais tant que nous n'aurons pas un débouché sur la côte des Rivières du Sud, je ne crois pas que l'exportation en soit productive.

Le ravitaillement de Siguiri à Kankan se fait par le Milo, navigable presque toute l'année, au moyen de pirogues. Il faut huit ou neuf jours pour monter et trois ou quatre pour descendre.

Entre autres articles d'échange, on pourra trouver à Kankan, ou du moins y faire venir, les colas du Ouagadougou, dont la vente dans les postes inférieurs atteint les proportions que vous savez. Kouroussa pourrait fournir à Kita les oranges et les citrons dont le prix de vente est de 0 fr. 50 la pièce et qui ne coûtent que la peine de les cueillir.

Je me suis embarqué à Siguiri pour Bamako dans deux grandes pirogues dues à l'obligeance de M. le commandant supérieur.

Sur le parcours, il existe un certain nombre de villages dont la seule richesse est le miel que l'on vient y acheter à très bon compte pour le revendre dans les deux postes, principalement au gouvernement, qui a des approvisionnements considérables à faire tous les ans. Comme je l'ai déjà dit plus haut, ce trafic est très important et toujours rémunérateur ; de plus, il fait écouler beaucoup de marchandise, étoffe et sel principalement.

Le Niger, d'une largeur moyenne de 800 mètres, plus que triplée pendant l'hivernage, offre une voie de communication constante depuis Kouroussa.

L'époque à laquelle j'ai effectué mon voyage étant celle où les eaux sont le plus basses, j'ai pu constater une profondeur suffisante pour permettre, non seulement aux pirogues, mais même à des chalands de 5 à 6 tonnes d'y naviguer en tous temps.

Les pirogues du Niger, formées de la juxtaposition bout à bout de deux troncs d'arbre creusés et reliés l'un à l'autre au moyen de coutures faites avec une corde d'écorce rendues imperméables au moyen de la sève d'un arbre que l'on n'a pu exactement m'indiquer, ont de 1 à 10 mètres de long sur une largeur de 0 m. 60 ou 0 m. 80 ; elles peuvent porter de 400 à 1.000 kg.

Bamako, où je suis arrivé après trois jours et demi de navigation, frappe à première vue par son aspect de ville arabe et son étendue.

La population y diffère aussi complètement.

Le Malinké, être primitif, abruti par de longues années de despotisme nègre, est remplacé par le bambara, le noir le plus intelligent du Soudan, qui, au milieu de tous les tyrans qui convoitaient son pays, a toujours su conserver son indépendance et est même devenu assez industrieux pour tirer de son sol ou fabriquer lui-même tout ce qui lui était nécessaire, même la poudre.

Aux petites cases rondes et aux toits coniques en paille, on voit succéder ici les cases carrées et les toits en terrasse. Les maisons à un étage ne sont pas rares et presque toujours, la porte d'entrée en est ornée de dessins primitifs qui dénotent chez les propriétaires, à défaut de talent architectural, un certain goût de luxe et de confortable.

Avec ce goût de l'ornementation, le bambara devait être très porté à la magnificence dans la tenue. C'est, en effet, le seul poste du Soudan où je l'ai vu pousser aussi loin, sans pour cela tomber jamais dans le mauvais goût criard des Ouolofs pour les couleurs. Toutes nos étoffes à vêtements, blanches et à fond blanc y sont assurées d'un prompt écoulement.

Les soies blanches et de couleur y sont très demandées, le boubou que je vous ai remis, à mon arrivée à Kita, vous donne un échantillon du travail auquel on les emploie et de la manière habituelle de broder des indigènes. De pareils ouvrages faits, en France, à la machine, reviendraient, je crois, à peu de chose et trouveraient un débouché s'ils étaient seulement mis en vente au deux tiers ou à la moitié du prix élevé, qu'ils atteignent actuellement.

Je crois pouvoir estimer à 36.000 francs de recettes en argent le chiffre sur lequel on peut tabler, à Bamako, avec un comptoir établi à demeure et bien approvisionné, rien qu'avec la clientèle des habitants du village.

Il faut compter en outre sur un trafic assez considérable, mais difficile à estimer, sans une expérience positive, avec les Dioulas qui viendront demander à des prix de faveur les articles de demi-gros tels que le calicot, la guinée, l'ambre de traite, le bleu en boules, le corail, etc., etc. En plus du mil de riz et des bœufs plus abondants et moins chers dans le Bélédougou et le Bamako que partout ailleurs, je crois pouvoir signaler comme principaux articles d'échanges : les pagnes, couvertures et boubous de Ségou, très estimés dans tout le Soudan et le Sénégal, les tapis et les nattes manges dont l'originalité me paraît devoir être appréciée en France par les collectionneurs, l'ivoire qui jusqu'à présent a toujours pris le chemin de Sierra Leone, etc., etc.

Étant donné le nombre de Dioulas établis ou de passage à Bamako, les prix de ventes y sont loin de suivre la marche ascendante que l'on pourrait leur prêter d'après la distance.

Le calicot blanc n° 22 y vaut de 13 à 15 francs la pièce, la guinée 12 fr. 50 la pièce, le pékin 1 fr. 50 à 1 fr. 75 le mètre, les aiguilles 0 fr. 05 la pièce, la soie d'Alger 1 fr. l'écheveau, le sel 1 fr. à 1 fr. 25 le d., les cretonnettes 1 fr. 25 le mètre, le zéphyr grande largeur 1 fr. 50 le mètre, l'andrinople 3 francs le mètre, les mouchoirs de coton 1 fr. la pièce, les fez rouges 4 francs la pièce, le bleu en boules 4 francs la livre, les boutons de faïence 1 fr. 50 la carte d'une grosse, etc., etc. La verroterie dorée s'y écoule avantageusement. L'article bazar, la parfumerie, la coutellerie Girodias, etc. me faisaient malheureusement défaut, mais il m'en a été tellement demandé par ceux qui avaient entendu parler des richesses de notre comptoir de Kita, que je crois pouvoir leur prédire un beau succès le jour où ils paraîtront sur la place.

Il se tient, à Bamako, un marché quotidien pour les choses nécessaires à la subsistance, et, deux fois par semaine, le mercredi et le samedi, une sorte de foire régionale où l'on vient de 30 kilomètres à la ronde et qui est absolument analogue à celles de France. Cette foire se tient également à Diago (32 kilomètres de Bamako), le lundi et le vendredi, et à Sio (47 kilomètres de Bamako) le mardi et le jeudi. Comme bien l'on pense, ces marchés donnent une grande animation au pays et motivent un grand mouvement d'échanges.

Des dioulas ont adopté la manière de nos marchands forains et sont continuellement en route avec leurs ânes, pour se rendre de l'un à l'autre. Ce système me semblerait bon à faire mettre en pratique par l'agent chargé du comptoir de Bamako, qui pourrait envoyer un traitant de confiance avec quatre ou cinq ânes chargés de marchandises et ordre de pousser même jusqu'à Guisoumalé à la bifurcation de la route de Bamako et de celle de Banamba.

Tous les villages de la route de Bamako à Koundou sont très riches, outre le résultat pécuniaire dont je crois pouvoir affirmer la certitude, les opérations volantes que je préconise, tant du côté de Siguiri que de celui-ci, me semblent un excellent moyen de

réclame pour nos comptoirs fixes dont elles feront connaître l'existence, les produits et les prix.

De tous les renseignements que j'ai pu me procurer sur Ségou, il résulte qu'une opération dans ce poste trouvera une clientèle considérable et très dépensiére. Tous les articles qui constituent le luxe au Soudan y sont excessivement recherchés, tels que les étoffes blanches travaillées, pékin, brillantine, etc., les mousselines, la parfumerie, les glaces, la verroterie dorée, l'ambre de traite, le corail, etc., etc. Ségou, en effet est, au point de vue indigène, le centre de toutes les élégances et de tous les raffinements.

L'argent, quoique abondant dans toutes ces régions, par les payements considérables effectués pour le compte de l'État, ne vient qu'au second rang comme monnaie d'échange après le cauri. Le cours à Bamako varie de 3.000 à 4.000 et quelquefois 5.000 pour 5 fr. Le cent bambara se comptant à 80 le mille n'est par suite que de 800. Les cauris font prime partout sur l'argent, et à Bamako même, il est impossible de rien payer au marché autrement qu'en cauris. C'est dire que l'on n'a pas à craindre d'en être jamais encombré. Dès que l'on est en possession d'une certaine quantité, on trouve toujours à les échanger contre l'argent que les indigènes n'aiment pas à garder et pour lesquels ils consentent un escompte qui atteint souvent le 10 du 100.

Le cauri est une monnaie essentiellement divisionnaire : pour 5, 10, 20 cauris, on trouve à acheter un peu de mil, une boule de savon du pays, un paquet de corde, d'écorce, etc.

Si le prix d'achat en Europe était assez faible pour laisser une marge suffisante aux frais de transport de Kayes à Bamako, il y aurait peut-être lieu d'en tenter l'importation, car il y a toujours, à Bamako, un moment de l'année où l'on en manque et où, par conséquent, ils sont à un cours qui serait, je crois, largement rémunérateur. La charge d'un homme est de 50 à 60 fr. (prix de Bamako) ; un âne en porterait environ le triple.

Mal installé pendant mon séjour à Bamako, dans une case d'entrée à deux portes, où il m'a été impossible d'établir un étalage convenable, j'ai demandé au commandant de Bamako un terrain pour y élever l'année prochaine le comptoir que le Syndicat doit y créer.

Une grande concession rectangulaire donnant sur le marché bihebdomadaire, entourée par les deux principales rues de Bamako et à proximité du marché quotidien a été réservée à cet effet.

Ces renseignements, quoique bien incomplets, vous permettront, je l'espère, de vous rendre compte de l'importance de Bamako comme point commercial, j'ai tâché de vous la faire connaître de mon mieux pour justifier la confiance que vous m'aviez témoignée, aussi je vous prie de vouloir bien excuser les longueurs de ce rapport qui laisse pourtant bien des choses à dire encore.

Il faudrait arriver à Bamako à la fin de décembre ou dans les premiers jours de janvier.

Veuillez agréer, etc.

Voyage d'exploration.
(*La Petite Gironde*, 3 septembre 1893, p. 2)

M. Eugène Bechet, directeur du Syndicat du Soudan français, quitte demain la France pour entreprendre sa quatrième campagne dans le haut Soudan. Le hardi explorateur compte terminer son expédition cette année en traversant le Foulâ Djallon, de façon à ouvrir une nouvelle route commerciale entre la côte de la Mellacorée et le Niger. L'accomplissement de ce projet aurait pour résultat de couper le chemin de la

boude du Niger aux nombreuses caravanes alimentées par les traquants anglais et allemands de Sierra-Leone.

Soudan français
(*La Gazette de France*, 7 février 1894)

Le Syndicat du Soudan français vient de recevoir une dépêche de son agent commercial à Bamako, l'informant qu'il est déjà à Tombouctou.

LA REGION DE TOMBOUCTOU
par R Bluzet,
lieutenant d'infanterie de marine,
détaché à l'état-major du Cercle de Tombouctou en 1844
(*Bulletin de la Société de géographie*, 1895)

.....
Comme nous l'avons dit, les marchandises européennes qui venaient du nord étaient toutes ou presque toutes anglaises ou allemandes. En 1894, un commerçant français, M. Gaston Méry, connu par ses voyages chez les Azdjer, est venu fonder un comptoir à Tombouctou pour la Société commerciale le « Syndicat du Soudan français ». Avec un capital de 8.000 fr., il a acheté des marchandises à Kayes, transporté ces marchandises sur le Niger pendant l'hivernage, acheté deux chalands au service de l'artillerie, bâti une maison, la plus belle certes de la ville, et s'en est revenu dernièrement après avoir encore réalisé une trentaine de mille francs.

7 août
(*Archives commerciales de la France*, 10 août 1898)

Paris.— Modifications des statuts.— Société anonyme dite SYNDICAT DU SOUDAN FRANÇAIS, 34, Provence. — Capital réduit de 100.000 fr. à 60.000 fr. et porté ensuite à 180.000 fr., par l'apport du [Syndicat français du Laos](#). — Délib. du 10 juin 1898. — *Le Droit*.

Conseil consultatif de l'agriculture, du commerce et de l'industrie*
(*La Dépêche coloniale*, 5 nov. 1898, p. 3)

Par arrêté du ministre des colonies, en date du 21 octobre 1898, sont nommés pour quatre ans membres du comité consultatif de l'agriculture, du commerce et de l'industrie :

.....
Tharel (Auguste), président du Syndicat du Soudan français.



Coll. Jacques Bobée

SYNDICAT DU SOUDAN FRANÇAIS
SOCIÉTÉ ANONYME

Statuts déposés chez M^e JOUSSELIN, notaire à Paris
Société constituée le 15 janvier 1892

ACTION ABBONNEMENT
2/10 EN SUS
5 c. POUR 100 fr.
SEINE

CAPITAL SOCIAL : CENT QUATRE-VINGT MILLE FRANCS
DIVISÉ EN 1.800 ACTIONS DE 100 FRANCS CHACUNE

SIÈGE SOCIAL : 34, rue de Provence, PARIS

ACTION NOMINATIVE DE 100 FRANCS
ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

ACTION D'APPORT
8 JUILLET 1898

Délivrée à M. le prince d'Arenberg Auguste
demeurant à Paris, rue de la Ville-l'Évêque, n° 20
Paris, le 14 septembre 1898.
Un administrateur : Paul Kinsbourg
Le président : Hippolyte Suillot
Imprimerie de Charles Skipper & East

SOCIÉTÉ
d'économie industrielle et commerciale:

Séance du vendredi 12 janvier 1900
Présidence de M. Georges Hartmann, président
(*Le Siècle*, 28 janv. 1900, p. 2)

M. le président propose à la Société de renvoyer la discussion de la question des actions de 25 francs après la période électorale où nous entrions, de façon à permettre à plusieurs de nos hommes politiques compétents dans la matière, et actuellement absorbés par les élections, de prendre part à la discussion.

M. le président présente ensuite à ses collègues M. le lieutenant Devaux⁷, ancien officier d'ordonnance du gouverneur général de l'Afrique occidentale, qui veut bien entretenir la réunion de [la question du caoutchouc dans le Soudan français](#), dont il a fait une étude particulière.

M. le lieutenant Devaux fait un fort intéressant exposé de l'aspect des différentes régions forestières qui émaillent l'hinterland de la Côte Occidentale d'Afrique et où croit en grande quantité la liane spéciale d'où s'extrait le latex africain. Il rappelle que [l'exploitation de la liane à caoutchouc du Soudan, à l'état absolument embryonnaire il y a une dizaine d'années, a pris depuis cette époque un développement considérable](#), que l'indigène s'y livre de plus en plus et qu'à l'heure actuelle, le caoutchouc est devenu l'un des éléments les plus importants de l'exportation et de la prospérité des possessions françaises de l'Ouest Africain.

Mais en raison du développement pris par cette exploitation, l'administration a dû se préoccuper des conditions dans lesquelles elle s'effectuait, les procédés rudimentaires actuellement employés par les indigènes ont le défaut grave de tuer la liane que le

⁷ Probablement Eugène Devaux qui devint vers 1921 gérant des *Annales coloniales*.

récoltant se contente de couper à la racine, afin d'en extraire la plus grande quantité possible de latex. Cette façon de procéder, si l'on n'y remédiait, aurait pour résultat de faire disparaître dans un avenir prochain la liane-caoutchouc, et il y a lieu de se demander si on ne peut y remédier, soit par l'amélioration des procédés de récolte, de façon à éviter de tuer la liane, soit par l'acclimatation et la culture d'essences propres à fournir le caoutchouc. M. le lieutenant Devaux pense que l'un et l'autre moyens sont possibles et désirables. Et c'est dans le but d'en déterminer la valeur par la pratique qu'il se dispose à repartir prochainement pour le Soudan, avec une mission spéciale.

M. Meyer, représentant du Syndicat du Soudan français, confirme pleinement les assertions de M. Devaux. Toutefois, il reste sceptique quant à la création d'une culture des arbres à caoutchouc qui serait difficilement rémunératrice. Il pense que les provisions de caoutchouc accumulées par la nature dans les forêts africaines, — pour ne parler que de celles-là, ne seront pas près de s'épuiser, surtout si l'indigène améliore ses procédés, ce qu'il fait jurement. Beaucoup d'entre eux procèdent déjà par incision méthodique, au lieu de tuer la liane en la coupant à la racine. Ce n'est pas et ce ne sera pas de longtemps la liane à caoutchouc qui fera défaut, mais bien les bras pour la récolter, car l'indigène seul peut se livrer à cette exploitation.

M. Suilliot confirme cette façon de voir, et fait observer que l'Afrique est loin d'être seule à produire le caoutchouc, qu'elle n'est au contraire qu'un petit producteur par rapport à l'Amérique et aux Indes, et que ces pays ont des stocks naturels à peine entamés auxquels il convient de puiser largement avant de songer à instituer une culture coûteuse et dont les résultats restent problématiques.

M. Hecht⁸, à l'appui de ce que vient de dire M. Suilliot, dit que les quatre cinquièmes au moins des forêts sud-américaines, riches en caoutchouc, sont encore inexploitées par suite de la rareté de la main-d'œuvre ; on pourrait du jour au lendemain doubler ou tripler la production du caoutchouc en doublant ou triplant le nombre des exploitants, qui sont, en Amérique, des Indiens ou des métis.

M. J. Béraud⁹ dit que sa longue expérience des choses africaines lui fait envisager, l'idée d'une culture du caoutchouc avec un grand-scepticisme. Il ne faut pas oublier, d'ailleurs, que la liane de caoutchouc africaine repousse d'elle-même à condition d'être dans un milieu favorable, c'est-à-dire dans une forêt, car le grand arbre est indispensable à la liane comme support et comme ombrage. Une culture du caoutchouc, même si elle donnait des résultats, ce qui n'est pas prouvé, ne pourrait pas lutter comme prix avec le caoutchouc naturel à cause des frais généraux inhérents à toute culture. Il pense, d'ailleurs, que les procédés de récolte s'amélioreront d'eux-mêmes au fur et à mesure que l'indigène constatera la préférence qu'on donne aux produits bien récoltés, il constate à ce propos qu'il y a quelques années, le caoutchouc africain trouvait difficilement acheteur sur les marchés européens et qu'aujourd'hui il a sa place officielle et son prix.

M. William Haussler, directeur de l'usine de caoutchouc de la Société industrielle des téléphones, donne de très intéressants détails sur les différentes qualités de caoutchouc, classées naguère suivant leurs origines. Il constate à son tour, que les qualités africaines se sont beaucoup améliorées, et que quelques expéditions rivalisent déjà comme pureté avec les envois du Para et de la Guyane.

M. le président, résumant la discussion, remercie M. Devaux de son intéressante communication et lui donne l'assurance que la société suivra avec intérêt la mission qu'il va entreprendre.

⁸ Ernest Hecht (1863-1942) : représentant la troisième génération d'importateurs de caoutchouc. Sa sœur Jeanne Alice épousa Émile Alcan qui prit la suite de ce commerce.

⁹ Médard Béraud, de la Société du Haut-Ogooué ?

AGO, 21/12 : Hôtel Continental
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 4 décembre 1900)

NOUVELLES DU SOUDAN
(*La Dépêche coloniale* et autres titres, 17 janvier 1901)

Un incendie a détruit les magasins du Syndicat du Soudan français, Kayes. Les dégâts s'élèvent à deux cent mille francs.

Syndicat du Soudan français
(Société d'études coloniales de Belgique,
Recueil des sociétés coloniales et maritimes, 1902)

[210] Siège social : 26, rue Richer, Paris. Administrateurs : MM. Prince¹⁰, Estieu¹¹, Charles Expert-Bezançon, Hippolyte Suilliot, Georges Hartmann ; Paul Kinsbourg. — Objet : Cette société a pour objet de faire, pour elle-même ou pour compte de tiers, des opérations commerciales, industrielles, financières et immobilières, tant dans l'ancien que dans le nouveau continent, et plus spécialement en Afrique et en France. — Capital : Le capital social, réduit de cent mille francs à soixante mille francs, a été porté ensuite à cent quatre-vingt mille francs, par l'apport du Syndicat français du Laos, par délibération du 10 juin 1898. — Il a été créé en outre 80 parts de fondateurs, sur lesquelles 40 parts attribuées à M. Tharel (fondateur), en représentation de son apport 40 autres parts remises à M. Eugène Béchet, représentant de la société en Afrique centrale.

PROFIL DU JOUR

Paul Kinsbourg
(*L'Estafette*, 4 avril 1905, p. 1)

Il occupe dans le monde du commerce une place très distinguée ; il est également une personnalité fort sympathique du Monde tout court, bien connue des Parisiens avisés. Cependant, il n'est pas de ceux qui recherchent avant tout une renommée individuelle.

Au contraire, il serait plutôt porté à s'effacer, à séparer sa personne de ses entreprises, mais le public, qui ne sait guère établir de telles distinctions et de pareils dédoublement, réunit l'homme et l'œuvre dans le même sentiment de son estime admirative.

Trapu, alerte et « en bon point », comme disaient nos pères, vif d'action et d'esprit, front vaste, regard perspicace, tout un visage d'énergie qu'adoucit la barbe déjà poudrée par le grésil de l'automne de la jeunesse, Paul Kinsbourg donne l'impression

¹⁰ Amédée Prince (1845-1915) : régisseur publicitaire et négociant commissionnaire à Paris.

¹¹ Joseph Adrien Maurice Estieu — et non « Estien » (Paris, 1856-Paris, 1910) : chef de la Manufacture universelle de biscuits Georges, 209, rue Saint-Denis à Courbevoie, et associé de la Distillerie G. Hartmann & Cie à Paris. Trésorier du Comité français des expositions à l'étranger et de la Société d'économie industrielle et commerciale. Chevalier de la Légion d'honneur du 4 février 1898.

d'une intelligence rapide et d'une volonté consciente d'elle-même. Il est considéré depuis longtemps comme un des plus puissants auxiliaires de notre commerce et de notre industrie. Economiste averti, ne s'arrêtant à la théorie que juste ce qu'il faut pour en assurer la pratique, il possède profondément ce que les savants appellent la « science de la richesse ».

Il a cette supériorité sur de multiples confrères, qu'il est minutieusement documenté sur les besoins aussi bien que sur les ressources des différentes provinces et des diverses nations. Aussi, négociant commissionnaire, il étend ses affaires par l'importation et par l'exportation. [Ses bureaux de la rue de Cléry sont un centre de transactions dont le rayonnement atteint les contrées lointaines.](#) Ne se bornant pas d'ailleurs à son rôle d'intermédiaire général, il n'hésite pas à être créateur lui-même. On sait le succès qui a entouré ses tissus de soie exposés à Saint-Louis dans le groupe 57.

Il va sans dire que Paul Kinsbourg est désigné depuis longtemps pour faire partie de cette élite que sont les notables commerçants. Il est aussi un des membres les plus autorisés du Comité français des Expositions à l'Etranger. On le compte en outre, parmi les hauts dignitaires de plusieurs ordres étrangers des plus recherchés.

H. ARMAND-MOULIN.

(Reproduction interdite).

Liste générale des membres au 1^{er} déc. 1905
(*Bulletin de la Société de géographie commerciale de Paris*)

Meyer (Abraham), gérant du Syndicat du Soudan français, à Kita (Soudan)

LES CONSEILLERS DU COMMERCE EXTÉRIEUR
(*Le Soir*, 1^{er} octobre 1908)

Kinsbourg (Paul), commissionnaire, administrateur du Soudan français, à Paris.

SYNDICAT DU SOUDAN FRANÇAIS
(*BALO*, 29 décembre 1913)

Siège : 26, rue Richer, Paris.

1^{re} INSERTION

Le quorum exigé par la loi du 22 novembre 1913 n'ayant pas été atteint dans l'assemblée générale extraordinaire, tenue le 19 décembre 1913,

Les actionnaires sont convoqués de nouveau en assemblée centrale extraordinaire le 39 janvier 1914, à deux heures de relevé à l'hôtel Continental, pour délibérer sur le même ordre du jour, que nous reproduisons, pour : sur la proposition du conseil d'administration, prononcer la **dissolution** de la société et prendre toutes mesures qui en sont la conséquence.

Le conseil d'administration :
Un administrateur : Kinsbourg.

SYNDICAT DU SOUDAN FRANÇAIS
(BALO, 12 janvier 1914)

Siège : 26, rue Richer, Paris.

2^e INSERTION

AGE, 30/1
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 12+29 janvier 1914)
